

Rapport de présentation

VOLUME 8
ANALYSE FONCIÈRE
LE HAVRE (PLANCHE 6)
Sainte-Cécile – Aplemont – Caucriauville



Article L151-9 du Code de l'urbanisme
DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES
Zones urbaines mixtes (UA / UB / UC / UD / UE) Zones urbaines d'activités économiques (UY)

MOBILISATION FONCIÈRE

HABITAT

2014	2021	2024	2035
- consommé en extension	- consommé en extension	- projeté en extension	
- logement réalisé	- logement réalisé		

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2014	2021	2024	2035
- consommé en extension	- consommé en extension	- projeté en extension	

ÉQUIPEMENT

2014	2021	2024	2035
- consommé en extension	- consommé en extension	- projeté en extension	

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2014 / 2020		
Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension
OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2021 / 2024		
Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension
OPÉRATIONS PROJÉTÉES SUR LA PÉRIODE 2025 / 2035		
Habitat	Activité économique	Équipement
Extension	Extension	Extension

POTENTIELS DE DENSIFICATION

0	potentiels
0	inconstructibles*
0	constructibles sous condition**
0	sans contrainte***

* sont identifiés comme « inconstructibles » (polygones blancs) les potentiels situés dans les périmètres couverts par les dispositions réglementaires suivantes : espace boisé classé (EBC), vergers (V), intervention de sauvegarde du patrimoine au niveau collectif (IS), bande d'inconstructibilité (BI), OAI (200), parc et jardin remarquable (PJ), ensemble cohésion (EC), exploitation agricole (EA), secteurs de risques d'origine feu à une inconstructibilité (R / EF / PPRP) ainsi que les « zones potentielles identifiées (Zones P) ».

** sont identifiés comme « constructibles sous conditions » (polygones oranges) les potentiels situés dans les zones humides et les secteurs de risques d'origine feu à une constructibilité sous condition (PPR), cavité souterraine.

*** les potentiels identifiés comme « sans contrainte » (polygones rouges) restent soumis au règlement et aux autres dispositions du PLU. Leur constructibilité ne peut être garantie avec certitude.

RÉPARTITION DES POTENTIELS À DESTINATION RÉSIDENTIELLE

0	Fiche	0	Parcelle libre	0	Division simple	0	Division complexe
---	-------	---	----------------	---	-----------------	---	-------------------

0 potentiel

0 à 0 logements estimés

de potentiel économique